



Secteur scolaire

N° 7
Septembre 2020

Négociation sectorielle – secteur scolaire FEESP-CSN

L'employeur reporte les négociations, une fois de plus !

Le 25 septembre dernier, le comité de négociation du secteur scolaire FEESP-CSN a déposé une demande de médiation au ministère du Travail, afin de faciliter les négociations avec la partie patronale. Rappelons que la dernière rencontre de négociation a eu lieu le 30 juin dernier. Depuis le 10 août, nous avons relancé la partie patronale à deux reprises pour repartir la négociation. L'enjeu actuel porte sur les disponibilités de l'employeur et la vitesse à laquelle il revient à la table de négociation avec des mandats.

La journée même du dépôt de notre demande de médiation, le Comité patronal de négociation a suspendu les pourparlers, en expliquant qu'il fallait maintenant attendre la nomination du médiateur pour continuer la négociation. Le comité syndical de négociations ne partage pas cette lecture. Le mandat d'un médiateur est de faciliter les négociations, non pas de les ralentir. Les parties peuvent très bien se réunir en attendant la nomination du médiateur, afin de continuer les discussions.

La journée nationale du personnel de soutien a démontré que le personnel de soutien est mobilisé, et ce, malgré la rentrée scolaire exceptionnelle que nous vivons. Alors que le personnel de soutien est au front, l'employeur doit enfin reconnaître notre travail et améliorer nos conditions de travail en se présentant à la table de négociation avec des mandats.

**Il est temps de reconnaître la valeur et l'importance
du personnel de soutien !**

